

CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2017

=====

Présents : M. P. FURLAN, Bourgmestre - Président,
MM. P. BLANCHART, V. CRAMPONT, P. VRAIE, Mme K COSYNS, M P. LANNOO, Echevins.
Mme M-E VAN LAETHEM, MM. Y. CAFFONETTE, X LOSSEAU, Mme MF NICAISE, M. F. DUHANT, Mme F.
ABEL, MM. A. LADURON, P. NAVEZ, Mmes V. THOMAS, M. CAPRON, MM. M. CARLIER, P. BRUYNDONCKX,
Mmes A. WAUTERS, N ROULET, MM C. MORCIAUX, Y. DUPONT, Conseillers.
Mme M. DUTRIEUX, Directrice générale.
Absent : M. Luc RIGOTTI.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation de la motion de méfiance collective et constructive à l'encontre du Collège communal – Débat et vote.
2. Prestation de serment du Bourgmestre
3. Prestation de serment des Echevins.

SEANCE PUBLIQUE

Le Président ouvre la séance à 10h00 et rappelle que le public ne peut intervenir.

AFFAIRES GENERALES

1. **APPROBATION DE LA MOTION DE MEFIANCE COLLECTIVE ET CONSTRUCTIVE À L'ENCONTRE DU COLLÈGE COMMUNAL – DÉBAT ET VOTE**

Le Président donne tout d'abord la parole aux groupes qui ont déposé la motion de méfiance collective et constructive.

Intervention de M. DUHANT, Chef de groupe PS :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,
Chers citoyens,*

Si nous sommes réunis ce matin, en conseil communal extraordinaire, c'est pour exposer les raisons de la décision des groupes PS et IC de mettre fin à la collaboration avec le groupe MR, matérialisée par le dépôt d'une motion de méfiance collective constructive le 13 mars dernier, entre les mains de la Directrice générale, Madame Dutrieux.

Cette décision repose sur un double constat

- *la bonne gestion de la Cité exige sérénité, respect et confiance. Nous ne sommes plus dans ce climat ;*
- *la vie politique est faite d'hommes et femmes, nombreux et engagés qui militent pour les valeurs auxquelles ils croient, pour la réalisation de projets qu'ils soutiennent et pour les représentants qu'ils ont élus. Ils ont droit au respect de la part des partenaires. Ce n'est plus non plus le cas.*

Permettez-moi un retour, quelques années en arrière, qui vous permettra de mieux comprendre le choix réfléchi qui est aujourd'hui le nôtre mais également celui du groupe IC.

En 2012, malgré une majorité absolue sortie des urnes, le PS décide de partager la direction de notre Ville avec 2 formations politiques MR et IC, autour d'un projet conjoint.

La campagne avait pourtant été dure. Nos Collègues MR qui avaient partagé le pouvoir avec nous pendant 12 ans, soit depuis 2000, s'étant, sur certains points, déjà désolidarisés des décisions difficiles pourtant prises ensemble. Ce n'était pas de nature à favoriser le rapprochement une fois l'élection passée.

Ce rapprochement, à l'époque, est donc apparu, pour certains, comme contre-nature. Mais nous avons argumenté et convaincu, dans nos rangs, que nous pouvions mettre nos divergences de côté quand il s'agissait du développement de notre Ville et du mieux vivre des Thudiens. C'est donc la volonté d'ouverture qui l'a emporté à l'époque.

L'équipe a travaillé et a bien travaillé. Les dossiers sont sortis que ce soit

- *La rénovation de la Chapelle des Sœurs grises,*

- L'attribution des nombreux projets de quartier,
- Le redressement des finances du CPAS,
- La mise en œuvre du plan « Ville durable »,
- La réfection de nos voiries,
- L'accueil du Tour de la Région wallonne,
- La finalisation du dossier foot avec la construction de vestiaires,
- La modernisation de l'équipement dans nos écoles,
- La mise à double sens des remparts et la transformation de la Grand-Rue,
- Le sauvetage de l'Abbaye d'Aulne,
- ...

Malheureusement, en dehors de la salle du Collège, ou du Conseil, des voix plus que discordantes se sont fait entendre mettant à mal la cohésion de l'équipe.

Nous avons dû organiser 3 réunions de majorité pour ramener la sérénité. Des interventions personnelles des uns et des autres ont été tentées pour aplanir les difficultés, mais rien n'y a fait !

Au cours du temps, les prises de positions de membres du groupe MR ont déstabilisé la majorité et créé énormément de frustrations chez les militants PS et IC.

Et c'est le sauvetage de la maternité de Lobbes qui aura porté le coup fatal à la nécessaire confiance entre les partenaires de cette majorité.

Cet événement s'ajoutant aux précédents, les militants PS et IC ont estimés qu'il n'était plus possible de poursuivre la collaboration avec le groupe MR dans de bonnes conditions. Et ce d'autant plus qu'une rumeur revient de façon lancinante faisant état d'une volonté du groupe MR de torpiller la majorité, en ayant, de plus en plus souvent, un pied dans la majorité quand il faut se féliciter de la bonne gestion communale et un pied en dehors lorsque des zones d'incertitudes se présentent.

Vous pouvez constater que la décision de dépôt de cette motion de méfiance relève d'une décision de deux groupes politiques, le groupe PS et le groupe IC. Il ne s'agit, en aucun cas, d'une décision imposée par une personne en particulier. Les instances démocratiques du parti socialiste de Thuin et du groupe « Intérêt communaux » se sont réunies et ont adopté cette décision à une très large majorité, d'abord chacune de leur côté, ensuite ensemble.

Il ne s'agit en aucun cas d'une décision prise à l'encontre d'une personne mais d'un groupe politique en qui chacun des deux groupes politiques PS et IC ne placent plus la confiance nécessaire à la poursuite de la majorité tripartite mise sur pied au lendemain des élections communales d'octobre 2012.

La bonne gestion de la Ville de Thuin et les nombreux projets sur les rails nécessitent une équipe forte et soudée défendant des points de vue cohérents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège.

Force est de constater que les derniers 18 mois de cette mandature nécessitent un climat de sérénité.

Nous avons donc décidé de poser un acte politique fort et volontariste, indispensable à nos yeux pour clarifier les choses.

Les groupes PS et IC ont donc déposé une motion de méfiance collective constructive ainsi qu'une proposition de nouveau pacte de majorité.

Celle-ci respecte le choix de la majorité des électeurs Thudiniens et propose de désigner les nouveaux membres du Collège comme suit :

- le Bourgmestre : Paul Furlan,
- le 1^{er} Echevin : Philippe Blanchart,
- le 2^{ème} Echevin : Vincent Crampont,
- le 3^{ème} Echevin : Patrice Vraie,
- le 4^{ème} Echevin : Karine Cosyns,
- le 5^{ème} Echevin : Pierre Navez,
- la Présidente du CPAS : Marie-Eve Van Laethem.

C'est cette proposition qui est, aujourd'hui mise au vote.

Nous aurons ainsi renforcé la cohérence et l'efficacité du Collège, un Collège qui nourrit la culture du débat mais qui, une fois les décisions prises, les respecte et consacre toute son énergie à les mettre en œuvre au bénéfice de l'ensemble des Thudiniens. »

o o o

Intervention de M. LOSSEAU, Chef de Groupe IC :

« Le groupe Intérêts Communaux souhaite pouvoir travailler dans la cohérence, la confiance et la sérénité.

Force est de constater que ce n'est plus le cas, à nos yeux, avec le MR. Le contrat initial n'était plus respecté. Il en va de notre responsabilité de le dénoncer sous peine d'immobilisme.

Depuis quelques mois, la confiance au sein de la majorité était de plus en plus entamée. Des propos ou des attitudes de nature à rompre cette confiance sont apparus vis-à-vis de la majorité en général mais également plus spécifiquement envers notre groupe.

25 mars 2017

Le groupe Intérêts Communaux s'est engagé jusqu'en 2018 auprès des Thudiniennes et Thudiniens qui lui ont fait confiance.

Il n'y a pas de raison d'interrompre le bon travail entamé au lendemain des élections de 2012. Ainsi, à titre d'exemple, et toujours en collaboration avec la majorité, nous avons aidé grâce à nos appuis extérieurs à faire avancer les dossiers de l'abbaye d'Aulne et de sécurisation des accès de nos écoles, écoles que nous allons progressivement équiper de tableaux interactifs.

Il reste des défis à relever dans les dossiers de notre échevine et plus globalement au sein de la majorité. Ainsi, dans les compétences de Karine, nous, majorité, avons l'ambition de ramener nos enfants à la piscine dans le cadre scolaire.

C'est avec détermination et envie que nous poursuivrons notre travail tout en faisant entendre notre voix,... au sein de la majorité, comme nous le faisons depuis 4 ans maintenant.

Nul besoin, nulle envie, de rentrer dans des polémiques,...

Notre regard est désormais tourné vers les 18 derniers mois de cette législature durant lesquels Thuin et ses habitants auront besoin de concrétisation et d'ambition pour le futur.

Pour ces raisons, notre groupe votera positivement la motion présentée aujourd'hui.

A titre personnel, pour avoir été longtemps dans l'opposition avant d'entrer dans cette majorité, je voudrais ajouter ceci : J'ai la profonde conviction que le rôle d'un conseiller communal est d'inciter, voire de forcer le collègue et sa majorité à travailler mieux ou encore mieux selon le point de vue.

Le débat public, constructif et même politique mais non partisan, y contribue.

Ce débat fait vivre la démocratie.

Ce débat ne peut qu'être positif et pour le conseil communal, et pour notre commune et surtout pour ses habitants.

Bon travail à nous, ...à nous tous ! »

Merci de votre écoute, »

o o o

Le Président ouvre le débat et donne la parole à M. LANNOO.

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En préliminaire, je voudrais simplement vous dire que, pour le Mouvement Réformateur, notre groupe, cette motion n'est pas une réelle surprise même si nous ne pouvons qu'être stupéfaits de la façon peu élégante dont j'ai été informé de notre éviction

Pour ceux qui ne le savent pas encore, j'ai reçu un SMS de Monsieur FURLAN et de Madame COSYNS le dimanche 12 mars à 19h16.

Quand je dis que ce n'est pas une surprise, personnellement, quelques signes avant-coureurs m'avaient mis la puce à l'oreille : une délégation au collège de police que Paul m'avait demandé d'assurer en son absence et pour laquelle, j'apprends par hasard, qu'elle est supprimée et qu'une autre personne est mandatée à ma place ... Mais cela, sans m'en avertir.

... ou encore

Des capsules vidéo postées sur Facebook et dans lesquelles M. FURLAN communique sur des sujets relevant principalement de mes compétences : les travaux de la Grand Rue, par exemple.

Et tout cela, sans me citer, alors que vous venez de me féliciter pour le travail accompli.

Alors, comprenez-moi Autant de petits faits m'ont fait comprendre que la démission de Paul FURLAN au poste de Ministre et son retour comme Bourgmestre ne se faisaient pas de manière aussi sereine qu'il semblait nous le dire lors du conseil communal du 21 février.

Pourtant, le vendredi 10 mars, soit 2 jours avant le SMS, je participe à un collège constructif, j'y fais des remarques justifiées et acceptées sans aucun problème !!! Ce même vendredi, il est question de me confier un projet à long terme, à savoir la fusion des services finances et recettes....Encore une preuve de confiance pour l'avenir !

Reprenons les arguments donnés par le CDH et le PS pour nous exclure, arguments sinon légers ... souvent mensongers :

1- La communication sur la maternité de Lobbes Paul FURLAN l'avait affirmé, ce n'était pas un dossier communal, et celui-ci ne pouvait pas mettre en cause la majorité !

C'est vrai, nous étions en désaccord sur la manière de travailler dans ce dossier, mais jamais quoiqu'il ait pu être dit, le Mouvement Réformateur n'a souhaité la fermeture de la maternité !!!!

Il était tout à fait clair que chacun pouvait y travailler de son côté, notamment pour arriver au maintien du pôle mère-enfant sur le site de Lobbes.

25 mars 2017

Jamais je n'ai demandé la fermeture de cette maternité où j'ai, d'ailleurs, travaillé pendant de nombreuses années... OUI, j'ai eu des contacts réguliers avec la direction, OUI, j'ai eu des contacts avec les pédiatres, OUI, j'ai eu des contacts avec les gynécologues et les infirmières, parce qu'ils avaient confiance en moi ET pour envisager des solutions pour maintenir l'emploi à Lobbes. Je n'en ai pas fait une publicité, ni de capsules vidéos comme certains....

Mais, pardonnez-moi, lors de l'issue heureuse de ce dossier, était-il anormal que moi aussi, je me réjouisse d'un sauvetage auquel j'avais aussi collaboré !!!!

Et rappelons quand même que la décision ultime revenait à la direction du groupe Jolimont !!! Un dossier EXTRA COMMUNAL, donc, comme cela avait été dit !!!

2- Des communications auraient été faites par des membres du groupe MR sur des décisions prises par le Collège, on parle de commentaires faits par un membre de notre groupe sur le bien-fondé du choix des Ipad...

Effectivement, Adrien n'a pas caché son opinion quant au prix des appareils !!!

Nous nous en souvenons... cela nous a valu une réunion de majorité qui, de l'avis de tous (PS, CDH, MR) avait apaisé le « différend ».

Liberté de parole retrouvée à tel point qu'un élu socialiste a pu critiquer l'achat de véhicules 4x4 pour le service travaux !!! Cette fois-là, le CDH n'a pas demandé de réunion de majorité vis-à-vis de son partenaire PS !!! Tiens...

3- Et puis Il y a les communications des Jeunes MR de la Haute Sambre ! Qui sont-ils ? Les JMR de Thuin ? NON !!! Ce sont les JMR de la Haute Sambre, libres de s'exprimer !!! Allons-nous les museler ? La jeunesse du MR s'exprime et c'est très bien !

4- Madame COSYNS se réjouit de pouvoir travailler enfin dans la continuité.... Elle se plaint d'avoir connu trois échevins issus du Mouvement Réformateur. Marie-Françoise a été élue démocratiquement aux élections 2014, elle ne pouvait donc plus être Echevine ... Mme COSYNS, vous étiez partie prenante dans cette élection, vous auriez pu être dans le même cas ! Et Delphine (la deuxième échevine !) ... elle a eu le sens moral qui nous caractérise, elle a quitté une fonction qu'elle accomplissait COMME MOI avec passion et compétence et c'est bien une raison privée qui justifie son départ ! Nous saluons, d'ailleurs, l'arrivée toute récente de la petite Flavie en terre carolo !

En ce qui concerne Ma démission, Mme COSYNS, excusez-moi, mais je ne l'ai pas voulue !!!! Pour la continuité, c'est raté !!!!!

5- Mme COSYNS reproche aussi au Mouvement Réformateur thudinien une invitation envoyée pour une conférence-débat...

C'est vrai, nous sommes dynamiques, nous organisons des conférences.... Dont une sur le Pacte « dit de l'excellence ». Ce thème concerne le monde enseignant et les parents ! Quoi de plus logique alors que d'y convier les personnes de terrain !

Sur le site de la Ville de Thuin, une école des devoirs est renseignée, nos organisateurs contactent les responsables Et apprennent au passage que cette école de devoirs n'existe plus depuis 7 ans !!! La personne au bout du fil se dit cependant intéressée par le sujet et demande à pouvoir relayer l'information

Le personnel de l'administration n'appartient pas à un quelconque parti !

Cette conférence était publique et annoncée. Pour preuve, la ministre de l'enseignement de la FWB s'y est invitée... Beau souvenir..... Seul étonnement pour le MR, elle ignorait que le CDH faisait partie de la majorité et avait l'échevinat de l'enseignement !!!

6- Enfin, ... Dire la vérité, c'est tout dire !!! Alors, Monsieur le Bourgmestre, quand vous communiquez sur le million d'euros que la Ville de Thuin va devoir payer aux pompiers, ... pour les gardes en caserne ... Pourquoi faire porter le seul poids de cette dette sur l'une des composantes de votre majorité ? Cela au nom de la loyauté ? Celle-là même qui nous fais exclure ce jour ???

La vérité a ses droits !!! (...) Notamment, lorsqu'en 2000, vous devenez échevin des finances, que par après une nouvelle réglementation entre en vigueur, vous n'estimez pas davantage devoir modifier le mode de rémunérations des pompiers en caserne. Pourquoi

Mais peut-être ne le saviez-vous pas ... peut-être auriez-vous dû le savoir peut-être auriez-vous dû chercher à le savoir ... !!!

7- Permettez-moi aussi de faire, au Collège qui se met en place, une proposition constructive En tant qu'ancien Echevin des Finances, je suis au courant des difficultés financières rencontrées par la Ville de Thuin, nous menant au CRAC et nous obligeant à puiser chaque mois dans l'extraordinaire pour solutionner les soucis de trésorerie récurrents.

N'est-ce pas le bon moment, lors de ce remaniement que vous avez voulu et comme la loi vous le permet, de diminuer d'un Echevin les membres de ce Collège ? D'ailleurs le CDH l'a réclamé à cors et à cris à Braine le Compte, il y a moins d'un mois. Ce serait, je pense, pour l'ensemble des élus de ce conseil, mais aussi pour la population un réel signal de bonne gouvernance. Bonne réflexion Messieurs et Mesdames. »

Intervention de M. MORCIAUX, Ecolo :

« Ce sont des humains qui font « la » politique, et un humain, quand il subit une blessure, surtout s'il l'estime imméritée, peut parfois avoir tendance à réagir de manière excessive. On peut le comprendre sans pour cela ni l'approuver, ni l'excuser.

La locale Ecolo-Thuin, et son conseiller communal, vont faire le maximum pour ne pas se laisser entraîner dans cette spirale de réactions en chaîne à ce qui de part et d'autres, est ressenti comme des attaques quant elles sont reçues. Depuis le début de mon mandat en tant que conseiller, je veille à mener des interventions constructives vis-à-vis de mes homologues malgré ma position en tant que seul conseiller dans l'opposition. Il a fallu aussi accepter que, le plus souvent, il y ait d'évidentes différences de jugements selon que actions ou propositions venaient de nous ... ou de la majorité.

Ce renversement de majorité nous concerne peu : nous étions dans l'opposition, nous y restons. Nous visions et viserons toujours le bien-être des Thudiniens et la bonne gestion de la Ville.

Mais, nous estimons que, même si ce conseil va vraisemblablement battre des records d'affluence, même si la presse sera mieux représentée que d'habitude, ce débailage « écologique » n'est pas la meilleure manière de faire de la politique.

Nous espérons (naïvement ?) une nouvelle déclaration de politique communale, pour comprendre le fondement des changements ... ce n'est pas obligatoire, donc la nouvelle majorité ne compte pas l'écrire.

Un conseil consacré à ce seul point nous paraît tellement peu souhaitable que, après avoir imaginé plusieurs réactions autour du thème « le citoyen ne va quand même pas payer pour « ça » ! Je reverserai l'entièreté de mon jeton de présence à la Croix Rouge pour bien marquer notre tentative de recul par rapport à l'attitude générale de nos partenaires... Pour terminer j'ajouterai que le politique n'a pas eu d'influence dans le sauvetage de la maternité de Lobbes ».
Le Président passe la parole à M. A. LADURON, Chef de groupe MR :

« J'ai lu avec grande attention cette motion. En dehors des textes légaux de la loi communale qui noient le poisson, seul un « considérant » est à décortiquer et à commenter.

« ...le groupe MR aurait, à de multiples reprises exercé un rôle d'opposition au sein même de la majorité.

J'espérais trouver des arguments, des faits, des exemples,... Mais je n'ai rien vu, rien lu. Quelques printscreen dans un dossier de presse sont arrivés ensuite.

Loyauté. Le mot me vient directement à la bouche. La logique de majorité a toujours été respectée, même si dans certains dossiers, nous n'avons pas (et moi le premier), caché de nos analyses, toujours fondées.

En droit, lorsque aucun élément de preuve n'est avancé, lorsqu'il n'y a aucun fondement, aucune base concrète, on parle alors d'insuffisance, d'absence de motivations, cette motion serait donc, selon moi, irrecevable, devant n'importe quelle juridiction !

Mais nous ne sommes QUE devant une assemblée politisée, et je peux faire et dire ce que je veux, votre argumentation n'est que politique. Elle ne demande ni d'être objective, ni d'être prouvée. J'en resterai donc là.

Le Collège, pour notre groupe c'est fini. Nous avons tout donné dans la majorité depuis 25 ans. Nous n'avons jamais relâché nos efforts, dans l'intérêt des Thudiniens. Nous continuerons ce combat dans l'opposition. Désolé pour les gens qui voulaient nous voir rester au Collège, j'aurais voulu aussi que les choses se passent différemment. Je ne crois pas à la thèse du « tous pourris », mais clairement, la politique est cruelle.

Cela ne doit pas empêcher nos citoyens de vouloir participer au débat, seul moyen pour éviter la fracture démocratique entre le politique et le citoyen. L'information est à portée de main. A ceux qui m'écoutent dans la salle : mobilisez-vous, renseignez-vous ! Engagez-vous ! Nous serons toujours là pour vous entendre et relayer vos préoccupations.

Trop de scandales, des institutions trop complexes, trop de ministres, trop d'échevins, trop d'élections. Trop de tout. Vous en avez marre, vous les citoyens.

Et bien nous tous autour de la table aussi, j'en suis certain. Notre formation politique croit au progrès, dans tous les domaines. Comptez sur nous pour faire bouger les choses et dénoncer les pratiques d'un autre temps.

Enfin, vu le vote de mes amis réformateurs, vous aurez compris que le travail d'opposition se fera dans le bonheur, tellement nous en sommes « bleus », de notre ville. La vie continue. Nous serons bien présents. Sincères, ambitieux, entiers, nous tenterons de bouger les lignes, nous amènerons des débats, nous ne tricherons pas.

Dans la majorité ou dans l'opposition, nous voudrions toujours plus de bien-être pour les Thudiniens et plus de liberté pour chacun.

Plus qu'un travail d'opposition, nous ferons surtout un travail de propositions. »

Le Président déclare comprendre l'aigreur que peuvent ressentir certains.

Mme COSYNS demande la parole et déclare : « Je regarde Philippe dans les yeux, je sais très bien ce que je dis en Collège, je sais très bien, aussi, ce que dit Philippe »

M. LANNOO répondant « Je quitte le bac à sable ».

Le Président propose alors de clôturer les débats, les divorces sont souvent difficiles, ici il s'agit d'une rupture de confiance vis-à-vis d'un groupe politique, pas d'un homme. Il déclare pour terminer, espérer que la force de proposition du groupe MR sera au rendez-vous.

Il est procédé au vote à voix haute. Le résultat donne 15 voix pour, les groupes PS et IC, 6 voix contre, le groupe MR, et une abstention, Ecolo.

La délibération suivante est prise :

Le CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation (CDLD) en ses articles L1123-1 à L1123-14 et plus particulièrement les articles L1123-4 et L1123-14, lequel dispose au §3 :

« Une motion de méfiance concernant l'ensemble du Collège ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an et demi suivant l'installation du Collège communal.

Lorsqu'une motion de méfiance à l'encontre de l'ensemble du Collège a été adoptée par le conseil, aucune nouvelle motion de méfiance collective ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an.

Aucune motion de méfiance concernant l'ensemble du collège ne peut être déposée après le 30 juin de l'année qui précède les élections. Au cours d'une même législature communale, il ne peut pas être voté plus de deux motions de méfiance concernant l'ensemble du Collège. » ;

Revu le pacte de majorité adopté par le Conseil communal le 03 décembre 2012, et les deux avenants à ce pacte, approuvés par le Conseil communal respectivement le 26 août 2014 et le 24 février 2015 ;

Vu la motion de méfiance collective et constructive déposée par MM LOSSEAU et DUHANT, Conseillers communaux entre les mains de Mme DUTRIEUX, Directrice générale, le 13 mars 2017, à 08h30 ;

Attendu qu'un délai de 7 jours francs au moins s'est écoulé entre le 13 mars 2017 et la réunion du Conseil communal de ce jour ;

Attendu qu'il appartient au Conseil communal d'apprécier souverainement par son vote à haute voix les motifs qui la fondent ;

Attendu que la motion en bonne et due forme est constructive en tant qu'elle présente les successeurs et constitue un « nouveau pacte de majorité » ;

Sont ainsi désignés pour composer le Collège communal :

Bourgmestre : Paul FURLAN (PS)

Echevins : 1. Philippe BLANCHART (PS)

2. Vincent CRAMPONT (PS)

3. Patrice VRAIE (PS)

4. Karine COSYNS (IC)

5. Pierre NAVEZ (PS)

Présidente du CPAS : Marie-Eve VAN LAETHEM (PS)

Après en avoir débattu ;

Par 16 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention (Ch MORCIAUX)

DECIDE

Article 1er : de considérer la motion de méfiance collective et constructive à l'encontre du Collège communal, telle que présentée comme recevable et l'adopte.

Article 2 : En conséquence, d'acter la démission des membres du Collège communal, Monsieur FURLAN, Bourgmestre, Messieurs BLANCHART, CRAMPONT, VRAIE, Madame COSYNS, Monsieur LANNOO, Echevins et Madame VAN LAETHEM, Présidente du CPAS et l'élection du nouveau Collège communal et de la Présidente du CPAS pressentie :

- Bourgmestre : Paul FURLAN
- 1^{er} Echevin : Philippe BLANCHART
- 2^{ème} Echevin : Vincent CRAMPONT
- 3^{ème} Echevin : Patrice VRAIE
- 4^{ème} Echevin : Karine COSYNS

- 5^{ème} Echevin : Pierre NAVEZ
- Présidente du CPAS pressentie Marie-Eve VAN LAETHEM

Article 3 : La présente délibération sera envoyée au Collège provincial et au Gouvernement Wallon, autorités tutélaires.

° ° °

Pour permettre à M. LADURON de remercier M. LANNOO, le Président suspend la séance à 10h40. M LADURON s'adresse à M. LANNOO en ces termes :

« Cher Philippe,

Permits-moi au nom du MR de Thuin de te remercier chaleureusement. Pour la qualité de ton travail tout d'abord comme échevin. Tu as mené à bien de nombreux projets dans les compétences que sont la mobilité et les finances. Des compétences qui sont parmi les plus « ingrates » tellement les dossiers sont complexes (je pense qu'il est inutile de revenir sur la mobilité dans la Grand Rue ou encore l'ouverture de la place du Chapitre). Tout comme il est utile de dire que tu répétais souvent, au Collège et au Conseil, les difficultés de nos finances et de la trésorerie. Avec l'aide du Collège et de l'administration, tu as toujours pu trouver une solution « de bon sens ». En parlant de l'administration, le personnel a également dû passer de bons moments et je suis persuadé qu'il est triste aujourd'hui de te voir quitter ton poste. Tu as fait du bon boulot Philippe, tu t'es investi Et tu es, de mon avis, devenu au fil du temps l'échevin le plus en vogue du Collège. Travailleur, talentueux, plein d'idée et à l'écoute (ça tu aimes le répéter), tu es un des éléments très prometteur de notre formation politique. Ces qualités seront encore très utiles dans notre travail d'opposition. Ta forte personnalité ne plaît pas à tout le monde, mais reste comme tu es. Merci. »

° ° °

La séance reprend à 10h44.

2. PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE

La délibération suivante est prise :

Le CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la délibération de ce jour adoptant la motion de méfiance collective et constructive, valant nouveau pacte de majorité et désignant les échevins conformément à l'article L1123-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qui prévoit la prestation de serment du bourgmestre ;

Considérant que le bourgmestre nouveau est le bourgmestre en charge et qu'en conséquent il doit prêter serment entre les mains du 1^{er} Echevin en charge; Monsieur Philippe BLANCHART ;

Considérant que le bourgmestre élu par le nouveau pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que bourgmestre;

DECLARE:

Les pouvoirs du bourgmestre Paul FURLAN sont validés.

Monsieur Paul FURLAN prête ainsi, dans les mains de Monsieur Philippe BLANCHART, 1^{er} Echevin réélu, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.»

Le bourgmestre Paul FURLAN est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale et à l'autorité régionale.

3. PRESTATION DE SERMENT DES ECHEVINS

La délibération suivante est prise :

Le CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

25 mars 2017

Vu la délibération de ce jour adoptant la motion de méfiance collective et constructive, valant nouveau pacte de majorité et désignant les échevins conformément à l'article L1123-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qui prévoit une prestation de serment des échevins entre les mains du bourgmestre qui vient lui-même de prêter serment;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est respecté, en ce sens que les deux sexes sont représentés parmi les échevins;

Considérant que les échevins désignés dans le pacte de majorité ne tombent pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs en tant qu'échevins;

DECLARE:

Les pouvoirs des échevins Philippe BLANCHART, Vincent CRAMPONT, Patrice VRAIE, Karine COSYNS, Pierre NAVEZ sont validés.

Ainsi, prêtent successivement le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge », dans l'ordre fixé par leur rang dans le nouveau pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8, § 3 in fine du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : Philippe BLANCHART, Vincent CRAMPONT, Patrice VRAIE, Karine COSYNS, Pierre NAVEZ

Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale et à l'autorité régionale.

L'ORDRE DU JOUR EST AINSI EPUISE, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 10h47.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Michelle DUTRIEUX.

Paul FURLAN.
